

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE SUIVI « GTS »

**1. Lieu** : Grand Karavia Hôtel de Lubumbashi

**2 .Date** : le 18 septembre 2014

**3. Présences :** *En annexe*

### **4. Déroulement**

En marge de l'Atelier unique de sensibilisation et de mise à niveau des parties prenantes pour l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2012 organisé à Lubumbashi les 16 et 17 septembre 2014, le Groupe de Travail de Suivi « GTS » élargi à d'autres Experts de la Société Civile et des entreprises du Katanga et en présence de l'Administrateur Indépendant « A.I », a tenu une réunion de circonstance pour analyser les commentaires de la POM et du Carter Center sur le projet du Rapport de lancement de l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2012.

Il convient de souligner de prime abord que :

- ces commentaires sont adressés à l'Administrateur Indépendant (A.I) et qu'ils ont un caractère général d'une sonnette d'alarme pour les informations sur lesquelles il faudra veiller pour leur inclusion dans le rapport de réconciliation.

-après lecture point par point, comme suggéré par l'Administrateur Indépendant (A.I), il est constaté que certains de ces commentaires étaient déjà vidés lors des échanges des parties prenantes pendant l'Atelier, tandis que les points suivants sont vidés séance tenante.

### **Du périmètre des entreprises**

Pour les entreprises D.F.S.A, ACACIA, KWANGO MINES et GCK, proposées pour entrer dans le périmètre, il est convenu, après éclaircissement, que les trois premières soient maintenues pour une déclaration unilatérale de l'Etat, tandis que GCK, en tant que cimenterie, n'intéresse même pas le cadrage.

Concernant particulièrement D.F.S.A, il est souligné que le critère d'inclusion d'office dans le périmètre, strictement parlant, concerne, jusqu'à l'avis contraire du Comité Exécutif, les entreprise en joint venture (JV) et non les



partenaires en amodiation. En attendant un tel avis ainsi que celui de l'Administrateur Indépendant, D.F.S.A, qui n'a payé que 140.000 USD à SAKIMA, reste pour une déclaration unilatérale de l'Etat.

### Du cadre référentiel

L'option levée était que les cas des flux soulevés soient laissés à l'appréciation de l'Administrateur Indépendant, destinataire des commentaires, qui en jugera la pertinence. C'est le cas de :

- Fonds versés à la GCM pour la vente des scories à GTL/STL(cfr fonds vautour)
- Indemnité pour perte de revenus escomptés à titre du contrat d'amodiation dans le contrat SOKIMO-AGK
- Droits d'entrée OFIDA-DGDA
- Assistance technique et financière

Concernant le flux « Vente de licence à Frontier », il est convenu que ceci correspondait à la « Vente d'actifs » qui est déjà dans le cadre référentiel.

Quant aux flux « frais de renonciation au droit de préemption, bonus de transfert et loyers et prestations », proposés pour être au préalable validés par le Comité Exécutif comme nouveaux flux, il convient de se référer au Rapport de mise à jour du cadrage adopté par le Comité Exécutif et dans lequel on trouve tous ces flux. En adoptant ce Rapport, de facto tous les flux y contenus, compris ceux évoqués, ont été adoptés.

### De la SICOMINES

L'Administrateur Indépendant a promis d'approfondir la lecture du contrat chinois pour rencontrer les observations faites à ce sujet. Par ailleurs, M. BABY MATABISHI, qui s'est dit détenir de nouvelles informations sur ce contrat, a été invité à les communiquer par écrit à l'Administrateur Indépendant (A.I).

Concernant les 175 millions USD de pas de porte payés par SICOMINES, les représentants de la GCM ont promis de vérifier ce paiement pour en identifier



le perceuteur et donner suite à l'A.I qui, à son tour, a promis de contacter d'autres sources, notamment la BCC, pour en savoir plus.

### Des informations contextuelles

Une observation est faite par la Société Civile selon laquelle l'A.I a tendance à orienter la plus part des informations contextuelles vers une déclaration unilatérale, alors qu'elle voudrait que, dans la mesure où cela peut être possible, certaines de ces informations soient réconciliées pour lui permettre de déceler les dysfonctionnements qu'il peut y avoir et apporter des améliorations. C'est notamment le cas de statistiques des exportations et des emplois, ainsi que de transferts infranationaux, proposant que les exportations concernent, non seulement le cuivre et le cobalt, mais, aussi d'autres minerais.

Tout en prenant une bonne note de cette observation, l'A.I souligne, néanmoins, que la question principale en ce qui concerne les informations contextuelles, ne doit pas être de tout concilier, mais, plutôt d'avoir une idée sur combien on a produit, combien on a exporté, combien on a employé, etc.

La réunion s'est terminée par une recommandation du Président de céans invitant ceux qui peuvent avoir des observations de les faire avant la réunion du Comité Exécutif du 24 septembre 2014 après quoi toutes les questions seront réputées vidées et que personne ne pourra revenir sur le cadrage.

Commencée à 9 heures, la réunion a pris fin à 11 heures.

Fait à Lubumbashi le 18/09/2014

Le Rapporteur de la réunion

Liévin MUTOMBO

